

VILLE DE GEISPOLLSHEIM

TARIFS DES SALLES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX		
EXERCICE 2024		
NATURE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
ESPACE MALRAUX		
DCM n° 2024-58 du 24 juin 2024 - Effet : 01/07/2024		
1 - Pour les Associations de la Commune		
* Salle STIEGER (1er étage)		
▶ pour manifestation festive et autres motifs	32,00 €	32,00 €
▶ pour réunion de comité		GRATUIT
* Salle de danse (1er étage)		
▶ location annuelle	163,00 €	163,00 €
▶ location à l'heure	8,50 €	8,50 €
* Salle de spectacle (RDC)		
▶ location annuelle par association culturelle résidente	480,00 €	480,00 €
▶ par journée de spectacle sans gradins	215,00 €	215,00 €
▶ par journée de spectacle avec gradins	320,00 €	320,00 €
▶ pour manifestation humanitaire/ou social	GRATUIT	GRATUIT
* Espace bar/accueil	85,00 €	85,00 €
* Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir)	65,00 €	65,00 €
2 - Pour les organismes non membres d'une Association de la Commune		
- Résidents de la Commune (par manifestation)		
* Salle STIEGER (1er étage)	95,00 €	95,00 €
* Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle sans gradins	440,00 €	440,00 €
* Salle de spectacle (RDC), par journée de spectacle avec gradins	560,00 €	560,00 €
* Espace bar/accueil (RDC)	225,00 €	225,00 €
* Préparation, rangement et nettoyage de la salle	340,00 €	340,00 €
* Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir)	115,00 €	115,00 €
- Résidents de la Commune (de 14h00 à 18h00)		
* Espace bar/accueil (RDC) : cérémonies funéraires familiales lors de décès à Geispolsheim	50,00 €	50,00 €
- Extérieurs (par jour)		
* Salle STIEGER (1er étage)	180,00 €	190,00 €
* Salle de spectacle (RDC) sans gradins	1 100,00 €	1 150,00 €
* Salle de spectacle (RDC), utilisation avec gradins	1 380,00 €	1 450,00 €
* Espace bar/accueil (RDC)	400,00 €	420,00 €
* Préparation, rangement et nettoyage de la salle	540,00 €	565,00 €
* Cuisine (attestation obligatoire cuisinier professionnel ou traiteur à fournir)	430,00 €	450,00 €
3 - Pour l'ensemble des utilisateurs		
- Son et lumières (obligatoire pour toute diffusion de son et lumière)		
* Petite prestation (micros et/ou petite sonorisation)	125,00 €	125,00 €
* Grande prestation (balance, branchements + présence)	510,00 €	510,00 €
4 - Résidence artistique		

NATURE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
- sous réserve de la signature d'une convention de résidence artistique	GRATUIT	GRATUIT
5 - Pour la totalité des utilisateurs (payant et gratuit) - Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	600,00 €	600,00 €
SALLE ACL		
DCM n° 2024-58 du 24 juin 2024 - Effet : 01/07/2024		
1 - Pour les Associations de la Commune		
- Salle de réunion		
* Réunion Associations par heure d'utilisation par référence sur une semaine	5,50 €	5,50 €
* Réunion de comité		GRATUIT
- Grande salle		
* Location annuelle par association culturelle résidente	330,00 €	330,00 €
* Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine	75,00 €	75,00 €
* Fêtes et manifestations diverses (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	235,00 €	235,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT	GRATUIT
2 - Pour les organismes non membres d'une association de la Commune		
- Résidents de la Commune (par jour de manifestation)		
* Salle de réunion (sans cuisine)	35,00 €	35,00 €
* Salle de réunion (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	80,00 €	80,00 €
* Grande salle (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	350,00 €	350,00 €
- Extérieurs (par jour)		
* Salle de réunion (sans cuisine)	80,00 €	85,00 €
* Salle de réunion (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	200,00 €	210,00 €
* Grande salle (cuisine comprise avec attestation obligatoire de cuisinier professionnel ou traiteur)	770,00 €	810,00 €
* Petite salle - location à l'année (par heure)	8,50 €	9,00 €
3 - Pour la totalité des utilisateurs (payant et gratuit)		
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	300,00 €	300,00 €
SALLE SAINT JEAN		
DCM n° 2024-58 du 24 juin 2024 - Effet : 01/07/2024		
1 - Pour les associations de la Commune		
- Associations sportives par jour d'utilisation par référence sur une semaine	70,00 €	70,00 €

NATURE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
- Par Manifestation		
* Petite salle (cuisine comprise)	115,00 €	115,00 €
* Petite salle pour réunion de comité		GRATUIT
* Grande salle (cuisine comprise)	220,00 €	220,00 €
* Totalité de la salle (cuisine comprise)	270,00 €	270,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT	GRATUIT
2 - Pour les organismes non membres d'une association de la Commune		
- Résidants de la Commune (par jour de manifestation)		
* Petite salle (cuisine comprise)	40,00 €	40,00 €
* Grande salle (cuisine comprise)	220,00 €	220,00 €
* Totalité de la salle (cuisine comprise)	270,00 €	270,00 €
- Extérieurs (par jour)		
* Petite salle (cuisine comprise)	340,00 €	355,00 €
* Grande salle (cuisine comprise)	650,00 €	680,00 €
* Totalité de la salle (cuisine comprise)	840,00 €	880,00 €
- Extérieurs (pour la pratique sportive)		
* Par an (proratisation mensuelle possible)	1 200,00 €	1 260,00 €
* Par heure	12,50 €	13,00 €
3 - Pour l'ensemble des utilisateurs		
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	300,00 €	300,00 €
MAISON DES ASSOCIATIONS		
DCM n° 2024-58 du 24 juin 2024 - Effet : 01/07/2024		
1 - Pour les associations de la Commune		
- Par année et par jour d'utilisation par référence sur une semaine (salles, bureaux, auditorium)	55,00 €	55,00 €
- pour réunion de Comité (grande salle rez-de-chaussée)		GRATUIT
- Par jour de manifestation		
* Grande salle (rez-de-chaussée)	25,00 €	25,00 €
* Auditorium (rez-de-chaussée)	35,00 €	35,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT	GRATUIT
2 - Pour les organismes non membres (associations extérieures ou sociétés privées)		
- Par jour		
* Grande salle (rez-de-chaussée)	80,00 €	85,00 €
* Auditorium (rez-de-chaussée)	100,00 €	105,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT	GRATUIT
3 - Pour l'ensemble des utilisateurs		
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	300,00 €	300,00 €

NATURE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
CENTRE SPORTIF - BASKET		
DCM n° 2024-27 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024		
- Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant	1 820,00 €	1 820,00 €
- Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,00 €	3 700,00 €
- Utilisation à l'année de salles par les ligues ou fédérations sportives	1 000,00 €	1 050,00 €
- Manifestation extrasportive exceptionnelle (par jour)	950,00 €	1 000,00 €
- Evènements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	530,00 €	530,00 €
- Evènements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs à la Commune (par jour)	950,00 €	1 000,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT	GRATUIT
Pour l'ensemble des utilisateurs		
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	600,00 €	600,00 €
CENTRE SPORTIF - FOOTBALL		
DCM n° 2024-27 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024		
- Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant	1 820,00 €	1 820,00 €
- Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,00 €	3 700,00 €
- Utilisation à l'année du nouveau terrain synthétique d'un club sportif non résidant mais du canton de Lingolsheim	1 000,00 €	1 050,00 €
- Utilisation à l'année de terrains synthétiques par les ligues ou fédérations sportives	1 000,00 €	1 050,00 €
- Manifestation extrasportive exceptionnelle (par jour)	950,00 €	1 000,00 €
- Evènements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations de la Commune (par jour)	530,00 €	530,00 €
- Evènements ou rencontres sportives concernant des clubs ou des associations extérieurs à la Commune (par jour)	900,00 €	950,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT	GRATUIT
Pour l'ensemble des utilisateurs		
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	600,00 €	600,00 €
CENTRE SPORTIF - SALLES DE SPORTS SPECIALISEES		
DCM n° 2024-27 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024		
- Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant - salle non partagée	1 220,00 €	1 220,00 €
- Utilisation à l'année d'un club sportif communal résidant - salle partagée	810,00 €	810,00 €
- Utilisation à l'année d'un club sportif non résidant	3 700,00 €	3 700,00 €
- Utilisation à l'année d'une salle par les ligues ou fédérations sportives	1 000,00 €	1 050,00 €
- Manifestation sportive exceptionnelle (par jour et par salle)	380,00 €	380,00 €
- Manifestation extrasportive exceptionnelle (par jour et par salle)	800,00 €	840,00 €
- Manifestations à caractère humanitaire ou social	GRATUIT	GRATUIT

NATURE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
Pour l'ensemble des utilisateurs - Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	600,00 €	600,00 €
STADE DE LA TURNMATT		
DCM n° 2024-58 du 24 juin 2024 - Effet : 01/07/2024		
- Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif communal résident	165,00 €	165,00 €
- Utilisation à l'année en semaine d'un club sportif non résident	680,00 €	680,00 €
- Association Communale pour réunion de comité		GRATUIT
- Résidents de la Commune par manifestation (club-house)	40,00 €	40,00 €
- Extérieurs de la Commune par manifestation (club-house)	140,00 €	145,00 €
Pour l'ensemble des utilisateurs - Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	150,00 €	150,00 €
STADE DE L'EHN - PETANQUE		
DCM n° 2024-27 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024		
- Utilisation à l'année d'un club sportif résident	330,00 €	330,00 €
- Utilisation à l'année d'un club sportif non résident	630,00 €	630,00 €
- Résidents de la Commune par manifestation (club-house)	40,00 €	40,00 €
- Extérieurs de la Commune par manifestation (club-house)	140,00 €	145,00 €
Pour l'ensemble des utilisateurs - Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	150,00 €	150,00 €
STADE DE L'EHN - TENNIS		
DCM n° 2024-27 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024		
- Utilisation à l'année d'un club sportif résident communal	1 620,00 €	1 620,00 €
Pour l'ensemble des utilisateurs - Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	600,00 €	600,00 €
ECOLE SAINT EXUPERY - GYMNASE		
DCM n° 2024-27 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024		
- Association communale par jour d'utilisation par référence sur une semaine	70,00 €	70,00 €
- Association extérieure par jour d'utilisation par référence sur une semaine	180,00 €	190,00 €

NATURE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
<p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition</p>	150,00 €	150,00 €
<p>BATIMENT 1, Rue du Presbytère</p> <p>DCM n° 2024-58 du 24 juin 2024 - Effet : 01/07/2024</p> <p>- Utilisation à l'année d'une association résidante (RDC + 1er étage) 65,00 € 65,00 €</p> <p>- Utilisation par mois d'une association de Geispolsheim (2ème étage) 130,00 € 130,00 €</p> <p>- Association Communale pour réunion de comité (2ème étage) GRATUIT</p> <p>- Utilisation par des personnes privées ou extérieures (2ème étage)</p> <p>* par heure d'utilisation 10,00 € 10,00 €</p> <p>* par mois d'utilisation 410,00 € 420,00 €</p> <p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition 150,00 € 150,00 €</p>		
<p>BATIMENT Cour du Temple</p> <p>DCM n° 2024-58 du 24 juin 2024 - Effet : 01/07/2024</p> <p>- Utilisation à l'année d'une association résidante (salle de réunion) 65,00 € 65,00 €</p> <p>- Association Communale pour réunion de comité GRATUIT</p> <p>- Utilisation par personnes privées ou extérieures (salle de réunion)</p> <p>* par heure d'utilisation 10,00 € 10,00 €</p> <p>* par mois d'utilisation 190,00 € 200,00 €</p> <p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition 150,00 € 150,00 €</p>		
<p>BATIMENT Rue Lefebvre</p> <p>DCM n° 2024-27 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024</p> <p>- Utilisation à l'année d'une association résidante 65,00 € 65,00 €</p> <p>Pour l'ensemble des utilisateurs</p> <p>- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition 150,00 € 150,00 €</p> <p>BATIMENT Rue des Tulipes</p> <p>DCM n° 2024-27 du 22 février 2024 - Effet : 01/03/2024</p>		

NATURE	TARIFS 2023	TARIFS 2024
- Utilisation à l'année d'une association résidente	115,00 €	115,00 €
Pour l'ensemble des utilisateurs		
- Caution : doit être versée à la réservation par chèque à l'ordre du Trésor Public. Le chèque de caution sera rendu après encaissement définitif du montant de location dû ou encaissé dans les cas prévus dans la convention de mise à disposition	150,00 €	150,00 €
Pour tous les bâtiments ou salles communales		
<ul style="list-style-type: none"> - pour les mises à disposition annuelle, un calcul prorata temporis de la durée d'occupation pourra être appliqué sur décision de la Commune - les locations annuelles s'entendent par année civile ou par année scolaire - toutes les associations communales bénéficient de la gratuité d'une salle communale pour leur assemblée générale annuelle 		